

Pleudihen

Village



L'ÉLAGAGE DES ARBRES : UNE OBLIGATION LÉGALE ET UNE NÉCESSITÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Cette période de l'année est propice à l'élagage des plantations qui bordent les propriétés de chacun. Pour rappel, chaque propriétaire de parcelle est tenu de procéder à l'élagage de ses arbres en bordure des routes.

D'une part, un bon élagage permet à nos routes de sécher plus rapidement, ce qui évite qu'elles ne se détériorent prématurément. D'autre part, le long de ces routes, se trouvent les poteaux et câbles téléphoniques appartenant à ORANGE.

A partir de l'année prochaine, sur notre commune, aura lieu l'étude puis la construction du réseau de fibre optique déployé par MEGALIS Bretagne. Contrairement à une idée reçue, la fibre optique ne sera pas posée en souterrain de manière systématique (coût trop important). Elle sera posée en utilisant les infrastructures existantes. En d'autres termes, là où les câbles téléphoniques actuels sont sur des poteaux, la fibre le sera également.

C'est pourquoi, nous demandons à tous les propriétaires de procéder à l'élagage des arbres si des lignes téléphoniques longent leur terrain. Cela évitera des pannes sur les câbles existants et permettra la construction du réseau de fibre optique attendue par nombre de Pleudihennais. Faisons en sorte que ce déploiement se fasse dans les meilleures conditions.

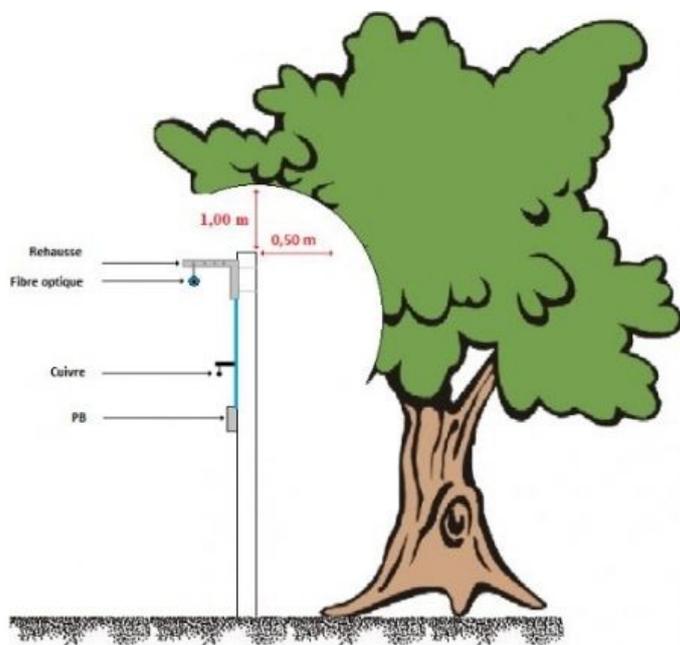
Par ailleurs, et de manière générale, nous vous recommandons de procéder à un élagage régulier des plantations proches du réseau téléphonique qui se trouve à proximité votre propriété, afin de vous prémunir contre toute dégradation involontaire du réseau qui pourrait vous être reprochée.

En effet, l'article L65 du code des postes et télécommunications électroniques punit d'une amende de 1.500 euros, toute dégradation du réseau téléphonique, que celle-ci soit volontaire ou non, et qui pourrait par exemple trouver sa cause dans l'absence de l'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques.

L'illustration ci-contre vous indique vos obligations en matière d'élagage à proximité des réseaux téléphoniques. En cas de difficultés pour réaliser ces travaux, vous pouvez vous rapprocher de la mairie afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Enfin, il convient de rappeler à tous les propriétaires qu'ils sont tenus de procéder à l'entretien régulier de leurs terrains, notamment au niveau de leurs plantations et que ces dernières ne doivent pas gêner leurs voisins (article 673 du code civil).

Jean-François HULAUD
Premier adjoint délégué
aux Travaux et au SIVOM



17/02/2023 n°2182



MARCHÉ

Tous les MARDIS

9h/13h, place de la mairie

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

HORAIRES MODIFIÉS

| | |
|----------|-----------|
| Mardi | 9h-12h30 |
| Mercredi | 9h-12h30 |
| Jeudi | 14h-17h00 |
| Samedi | 9h-12h30 |

Exposition

LES MÉNINES DE CARTIER

Du 11 au 25 février



COLLECTE DES DÉCHETS

En raison des mouvements de grève, la collecte des déchets peut s'en trouver perturbée.

En cas d'absence de collecte, merci de ramasser vos conteneurs, sacs jaunes

Prochain Conseil municipal :

Jeudi 23/02/2023 à 20h00

Salle d'honneur de la Mairie

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18

Médecin : 15. Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎09.84.45.25.37

Cabinet infirmier ☎02.96.88.28.57

Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »
☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance
☎02.96.83.38.64

Conciliateur de justice :
permanence en mairie chaque 1er
mardi du mois. Prendre rdv auprès
de la mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : mardi 28/02
Dans le bourg : tous les mardis





STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

VENDREDI 17 FÉVRIER. Foot loisir : Repos.

SAMEDI 19/02. Pôle Féminin. U8, U11, U12, U13, U15-U18 : Repos. **Pôle Masculin.** U6 à U13 : plateaux ou matches ou entraînements ou Repos. U14, U15, U16, U18 : Repos.

DIMANCHE 12 FÉVRIER. Seniors A : Pleudihen va à R.C Dinan à 15h00 (coupe Ange Lemée). Seniors B et C : Repos.

VENDREDI 31 MARS - REPAS TARTIFLETTE

Le Stade Pleudihennais organise le **vendredi 31 mars, à 19h30**, à la salle des fêtes, un repas tartiflette, ouvert à toutes et tous !

- Menu sur place : Apéritif, entrée, tartiflette, salade, dessert, café = 15€ pour un adulte, 8€ pour un enfant.

- Menu à emporter : Tartiflette = 10€ la part.

Réservations dès maintenant au 06.61.77.38.28 (Maurice Boixière, président du Stade Pleudihennais)



LES AMIS DU PATRIMOINE - RANDONNÉE

Renseignements Pierre Chouin 02.96.83.33.43

Rendez-vous à la Salle des Fêtes Bâtons très recommandés.

Nous vous proposons tout un programme de randonnées à travers Pleudihen et les communes environnantes. Elles se veulent tout public. Pour participer à ces sorties, il suffit de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10€ à l'association (de septembre à septembre).

Prochaine randonnée : Vendredi 3 mars. Départ à 9h.

Circuit Rothéneuf, la Varde (10 km, assez facile)

SOCIETE DE CHASSE : REPAS CHEVREUIL À EMPORTER SAMEDI 4 MARS Terrine / Civet / Légumes, Prix 12€

Retrait de 10h à 11h30 – salle des fêtes. Sur réservation auprès des chasseurs ou de Gilbert Colombel au 06.14.36.36.37 / André Denoual au 06.74.10.18.49 / L'Herminier Jean-Pierre au 06.42.70.99.87



PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI D'AIDE À DOMICILE

Le secteur de l'aide à domicile manque de personnel. Le CLPS, organisme de formation professionnelle pour adultes, est chargé de mettre en place à Dinan, une nouvelle action de formation expérimentale intitulée « Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile » à partir du 27 février 2023.

Le parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile proposé comprend :

- une 1^{ère} phase « Découvrez et testez en 1 mois le métier d'aide à domicile », sans engagement de la part des participants qui peuvent arrêter à tout moment ;
- phase 2 : pour les personnes toujours intéressées, une formation aux pratiques et postures professionnelles pour devenir assistant de vie aux familles (5.5 mois) ;
- phase 3 : la signature un contrat de travail chez l'un des employeurs partenaires du territoire.

La particularité du parcours est de bénéficier tout au long du parcours d'un accompagnement individuel renforcé à la levée des freins (mobilité, garde d'enfants, santé, ...) pour faciliter la poursuite de la formation et l'intégration chez l'employeur, et de privilégier la mise en pratique plus que la théorie.

La 1^{ère} phase de découverte du métier se déroulera du 27/02/2023 au 31/03/2023.

Un temps convivial de 2 heures au CLPS de Quévert, Espace Atlantique 7 rue de la Violette, est organisé afin que les personnes intéressées puissent venir découvrir le parcours, poser leurs questions et rencontrer des professionnels du service à la personne et des employeurs, le mardi 21 février 2023 à 14 heures.

Contactez Alexandra au 02.96.85.86.30 ou dinan@clps.net

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le piégeage de printemps, moyen de lutte préventif simple à mettre en oeuvre

Réunion publique d'information

Jeudi 2 mars 2023 à 19h00, Salle du Verger

Le piégeage de printemps est un moyen de lutte préventif simple à mettre en oeuvre. Il permet de capturer les nouvelles reines à l'origine des futures colonies.

Le piégeage du frelon asiatique se fait de manière ciblée avec un suivi régulier des captures toutes les 3 à 4 semaines, de mi-février à mi-mai.



Nid primaire - Mai



Nid primaire - Juin



Nid secondaire - Automne

Le piégeage de printemps est un moyen de lutte préventif efficace.



**Soyez acteur,
Devenez piégeur !**

En raison du nombre limité de pièges mis à disposition, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès de la mairie si vous souhaitez participer à la campagne de piégeage (02.96.83.20.20 ou mairie.pleudihen@wanadoo.fr).



CLUB DES LOISIRS

Fête des Fleurs

Le Club organise une sortie le **mercredi 22 mars** pour la fête des fleurs à la Pointe de la Torche dans le Finistère

Repas de midi dans un penty au toit de chaume suivi de la visite de la Maison Henaff.

Inscription avant le 4 mars auprès de Jeannine DUFÉIL au 02.96.83.24.70 avec règlement de 69€ par personne.

URBANISME -

Modification Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Dinan Agglomération a engagé une procédure de modification simplifiée de son PLUi. La loi Littoral qui s'impose au PLUi limite drastiquement les projets dans les villages et hors du bourg. Toutefois, parmi les modifications envisagées figure le réferencement de bâtiments (celliers, granges) situés en dehors des zones urbanisées et dont les propriétaires souhaiteraient engager une réhabilitation pour en faire une habitation.

Si vous avez un projet à court ou moyen terme de réhabilitation d'un bâtiment, **indiquez-le à la mairie impérativement avant le 22 février 2023** par courrier en indiquant vos coordonnées, accompagné des pièces suivantes : un plan cadastral avec identification du ou des bâtiments et de photos du ou des bâtiments concernés. Après cette date, plus aucune demande de modification ne pourra être prise en compte.

BOULANGERIE PIGUEL

Fermeture pour congés. Réouverture Vendredi 24/02.